

CÉRESTE



Luberon

Mairie de CÉRESTE
Alpes de Haute Provence

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

Samedi 19 mars 2022 à 9 h 30

salle du conseil municipal en mairie

Etaient présents : Gérard BAUMEL, Jean-Louis de BOISSEZON, Pierrette FRIMAS, Céline MALLEGOL, Michel HAMEAU, Anne-Catherine KAUFFMANN, Olivier ORSINI, Stéphan PACCHIANO, Serge NALET, Claire VOLTUCCI, et Jean-Marie WILLOCQ.

Absent excusé : Laurence BIENBOIRE, Stéphane DURBEC, Geneviève MAZUEL et Delphine ROQUES.

Ordre du jour :

Désignation d'un secrétaire de séance.

- 1- vente de l'immeuble cadastré G 227 hérité par testament

Informations diverses

Monsieur le Maire explique l'urgence du délai abrégé de la convocation du conseil municipal. En effet, l'offre de vente signée le 16 mars n'est valable que 10 jours. Le conseil municipal autorise donc la tenue du conseil municipal à l'unanimité.

Secrétaire de la séance: Jean-Marie WILLOCQ

Délibération du conseil:

VENTE DE L'IMMEUBLE CADASTRE G 227 HERITE PAR TESTAMENT (DE 2022 07)

L'article L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule « dans les communes de moins de 3 500 habitants, la convocation est adressée trois jours francs au moins avant celui de la réunion. En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le maire, sans pouvoir être inférieur à un jour franc. Le maire en rend compte dès l'ouverture de la séance au conseil municipal qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure ».

Pour faire suite à la délibération 2021-33 du 29 novembre 2021 ayant pour objet « acceptation du testament de Pierre Dumonceau » selon laquelle la Mairie est devenue propriétaire par testament d'un immeuble dont la référence cadastrale est G

227 estimé à 300 000 € qui avait été mise en vente en accord avec la fille du donateur à 320 000 €.

Plusieurs visites ont été effectuées par l'Agence Immobilière désignée, qui avait en charge cette vente. Un seul acheteur a été intéressé en proposant un prix autour de 290 000 € compte tenu des nombreux travaux à faire.

Après discussion entre l'Agence immobilière, l'acheteur potentiel, la Mairie et Mme HECQUET Eliane, fille du donateur, la somme de 300 000 € net vendeur a été arrêtée le 16 mars 2022, par l'acheteur. Cette offre n'étant valable que pour une durée de 10 jours.

Afin de pouvoir finaliser cette vente au plus vite et donner une réponse favorable, le conseil municipal doit se prononcer au plus vite pour respecter les délais. La Préfecture qui exerce le contrôle de légalité doit valider également la délibération avant la date limite mentionnée dans l'offre d'achat. En conséquence la convocation en urgence du conseil municipal est nécessaire.

Comme prévu lors de la délibération du 29 novembre 2021 Mme HECQUET recevra 50 % du montant de la vente (*déduction faite si nécessaire de 50 % des frais à la charge du vendeur*).

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents :

- La vente de la parcelle G 227 au prix de vente net vendeur à 300 000 €.
- Autorise le Maire à signer tous les documents (*dossier de diagnostic technique, compromis et acte définitif*) nécessaires pour mener à bien cette vente.

La séance est levée à 10 h 10.

Le Secrétaire de séance
Jean-Marie WILLOCQ

Le Maire
Gérard BAUMEL

Informations : le procès-verbal de la réunion rédigé par le (ou la) secrétaire de séance désigné(e) par le conseil municipal en début de séance est consultable en mairie ainsi que les interventions des élus.
